



Le 2 octobre 2017

JO n° 229 du 30 septembre 2017 :

Ministère de la Culture :

Pas de texte

Autres autorités :

Arrêté du 22 septembre 2017 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire

Décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale

Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

JO n° 230 du 1^{er} octobre 2017 :

Ministère de la Culture :

Décision du 28 septembre 2017 modifiant la décision du 10 avril 2013 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines)

Autres autorités :

Arrêté du 18 septembre 2017 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour l'action extérieure de l'État : Diplomatie culturelle et d'influence ; pour la culture : Création, Patrimoine et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture)

JOUE du 30 septembre 2017 (L253, L254 - C329) :

RAS

JOUE du 2 octobre 2017 (C330) :

RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne :

RAS

Missions et organisation du MC :

Délégations de signature de l'administration centrale : mise à jour du 2 octobre 2017 ([fichier joint : delegations_AC.pdf](#))

Autres infos :

Projets/Propositions de lois :

Performance publique - [Projet de loi de finances pour 2018](#)

Périodiques en ligne :

Cour de cassation - [Bulletin d'information n° 868 du 1^{er} octobre 2017](#) , dont :

II. - Titres et sommaires d'arrêts - Arrêts des chambres : N° 946 : Architecte. Ordre des architectes. - Conseil régional. - Saisine. - Obligation générale et préalable de conciliation. - Exercice de la profession. - Litige entre architectes. - Conditions. - Cas.

II. - Titres et sommaires d'arrêts - Arrêts des chambres : N° 996 : Presse. Liberté d'expression. - Liberté de la presse et droit à l'information du public. - Effets. - Limites. - Détermination. - Portée.

Documentation :

CNIL - [Règlement européen sur la protection des données](#) : guide du sous-traitant. Édition septembre 2017